



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 9 MARS 2026 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 500, RUE BÉDARD.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉPASSANT LA SUPERFICIE MAXIMALE PERMIS PAR LA RÉGLEMENTATION MUNICIPAL CONCERNANT LES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN QUI EST DE 150 MÈTRES CARRÉS. TOUTEFOIS, SI LA DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES N'EST PAS AUTORISÉ, LE PROJET DE CONSTRUCTION AURA LIEU AU MAXIMUM DU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN VIGUEUR. DE CE FAIT, LA MARGE DE REcul LATÉRALE GAUCHE SERA DÉROGATOIRE DE 0.75 MÈTRE.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

LUNDI LE 9 MARS 2026  
À 20 :00 HEURES  
AU 301, RUE SAINT-JACQUES  
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière